

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, Arrêté N° 1/23/0350 du 7 janvier 2025, la société SUDWAND SA est autorisée pour l'exploitation d'un parc éolien et poste de transformation à Dippach, section B de Bettange-sur-Mess, commune de Dippach.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 14 janvier 2025

La bourgmestre,

Pour le secrétaire empêché,

(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.